



Compte-rendu Formation spécialisée du 12 juin 2023

La formation spécialisée du CSAL de la Charente s'est réunie en première convocation le 12 juin dernier.

Après approbation des PV des 20/09/2022, 10/10/2022 et 08/11/2022 (point 1 de l'ordre du jour), nous avons abordé les nouveaux espaces de travail prévus à la direction, et les réinstallations qui s'ensuivront (deuxième point de l'ordre du jour) :

Le deuxième étage de la DDFIP, qui accueille la direction, et le rez-de-chaussée (actuellement Paierie, salle des commissions et accueil-caisse), vont être réorganisés avec comme ligne directrice :

- au 2^e étage, un « découloignement » de l'équipe de direction, installée sur un open-space, afin de « favoriser les échanges » et la « convivialité », termes utilisés par la direction...
- au rez-de-chaussée, un espace de travail collaboratif, ouvert notamment aux agents « nomades », avec une salle de réunion modulable et une « tisanerie ». L'accueil sera maintenu mais dans un espace réduit et la caisse reste inchangée.

Dans ces deux espaces, des « bulles de confidentialité » sont prévues pour des échanges confidentiels et/ou privés.

La direction insiste sur la qualité des équipements, numériques et le mobilier (économie solidaire). Le tout pour une enveloppe estimée de 500 à 600 000 € ; les arbitrages définitifs sont attendus dans la semaine suivant la FS. On est encore loin du lancement des travaux... donc pas plus d'informations à ce stade sur l'organisation pendant cette période.

Pour autant, certains collègues ont déjà déménagé au sein de la direction pour permettre la future installation de la Paierie au R-1. C'est notamment le cas du service des agents techniques (le médecin de prévention doit néanmoins passer pour une étude de poste), et de l'audit, ainsi que certaines collègues du PGF.

La Paierie doit être localisée dans des bureaux légèrement plus grands. L'installation physique des agents dans ces locaux ne nous a pas été indiquée, pas plus que le mobilier, ce qui nous permet difficilement d'avoir une vision de cette future installation.

Leur déménagement est prévu pour septembre, car quelques travaux sont à mener (déplacement de cloison, travail sur la luminosité et l'acoustique, câblage pour la TOIP), pour un budget estimé à 15 000 € .

Au terme de la présentation du dossier, **Les membres de la FS ont émis l'avis suivant** :



Avis de la formation spécialisée de la DDFIP Charente du 12 juin 2023 sur le point N°2

Concernant la réinstallation de la Paierie, les membres de la FS considèrent qu'il n'est pas possible de se prononcer en l'absence d'un plan d'installation définitif (localisation des bureaux, des armoires). Des précisions sont également attendues sur les éclairages d'appoint (lampes de bureau) et sur les cloisons .

Sur les nouveaux espaces de travail, le financement du projet n'étant pas encore arrêté, il est susceptible d'évoluer et n'est donc pas considéré comme définitif. Les représentant-es du personnel sont également en attente de précisions sur la période de travaux. Ils et elles ne peuvent donc pas non plus se prononcer.

La visite d'une délégation de la FS prévue à la Paierie sera bien réalisée cette année, après leur installation dans leurs nouveaux bureaux.

Le budget a ensuite été évoqué (**point 3 de l'ODJ**).

Les membres de la FS devaient se prononcer sur certaines dépenses :


- Bureau ergonomique à hauteur variable pour un agent, sur prescription médicale, à réglage électrique. Nous avons voté pour, car, même si le réglage électrique et non manuel peut être considéré comme du « confort », il importe que l'agent-e puisse changer de position aussi régulièrement qu'il ou elle en ressent le besoin.
- Formation gestion des conflits et agressivité : une seconde session est validée (12 personnes inscrites).

La part restante du budget régional pour les formations fera l'objet d'un arbitrage en septembre.

La direction proposait également l'acquisition de ventilateurs pour le Centre de contact. Bien que créé en septembre dernier, les besoins de ce nouveau service n'étaient visiblement pas anticipés... Le choix a été fait d'acquérir en urgence des ventilateurs individuels, selon le recensement dans le service.

Un recensement des besoins complémentaires doit être lancé prochainement pour les autres services du département.

Le reliquat du budget (2 711 €) sera réexaminé en septembre pour les dernières actions 2023.





En point n°4 de l'ODJ, nous avons abordé la Sécurité des agents suite à réunion du groupe de travail

Suite à l'évènement tragique du Pas de Calais, des mesures nationales ont été prises et des premières mesures locales ont été identifiées lors du dernier GT en mai 2023. Ainsi il est prévu :

- Une mobilisation forte de l'information avant toute intervention sur place pour une vérification de comptabilité,
- Un dispositif de signalement pour le recouvrement,
- Une possibilité d'intervention ailleurs qu'au siège de l'entreprise soit dans les locaux de l'administration ou dans un lieu neutre (mairie ou espace France service) car bien souvent dans notre département, le siège de l'entreprise est confondu avec le domicile personnel du gérant,
- Les vérificateurs souhaitent une intervention en binôme pour des opérations spécifiques comme des contrôles de caisse ou/et stocks et parfois la mobilisation des forces de l'ordre et l'utilisation facilitée des véhicules de l'administration
- Mise en place au moindre soupçon, de l'anonymisation des procédures

Une commande a déjà été passée pour des gilets pare-balles pour l'équipe de la BCR,

Une forte incitation et facilitation est prévue pour les fiches de signalements, car il a été constaté qu'il y a un glissement, des incivilités sont désormais acceptées.

Sur le plan médical, des interrogations locales ont été évoqués pour suivre et répondre à ces difficultés :

- en prévoyant un dispositif de perte de verticalité à l'image des soignants en hôpital psychiatrique avec une alerte au commissariat
- visite médicale suite à une agression dans le mois qui suit pour prévenir le stress post-traumatique
- catégoriser l'agression par une déclaration d'accident de travail

Il a été demandé d'étendre ces mesures de sécurité à l'équipe EDR, intervenante isolée dans les maisons France-service.

Notre DDFIP a rappelé les règles déontologiques concernant les réseaux sociaux, Nous avons insisté sur le fait de ne pas non plus avoir honte de notre appartenance à la DFGIP et des missions qui nous sont confiées, ce dont le président a convenu.



Nous avons ensuite abordé, **en point 5 de l'ODJ, les fiches de signalement, accident de travail**

Nous avons évoqué les fiches de signalement, dont une qui a parfaitement illustré les propos précédents de la sécurité des agents, puis les accidents de travail.

Nous avons demandé où en était la réponse concernant la protection fonctionnelle des agents à la retraite, la réponse de la DG est toujours attendue.

Nous avons finalement **épuisé l'ordre du jour** par les traditionnelles **questions diverses**

